

35 - LE HAUT VERDON DE THORAME



Communes concernées

Allons
La Mure-Argens
Lambuisse
Saint-André-les-Alpes
Thorame-Basse
Thorame-Haute

Données générales

Superficie : environ 24 504 hectares
Altitude maximale : 2103 mètres
Altitude minimale : 981 mètres
Population : environ 790 habitants en 1999
(hors Saint-André-les-Alpes, La Mure)
703 habitants en 2014

PRESENTATION

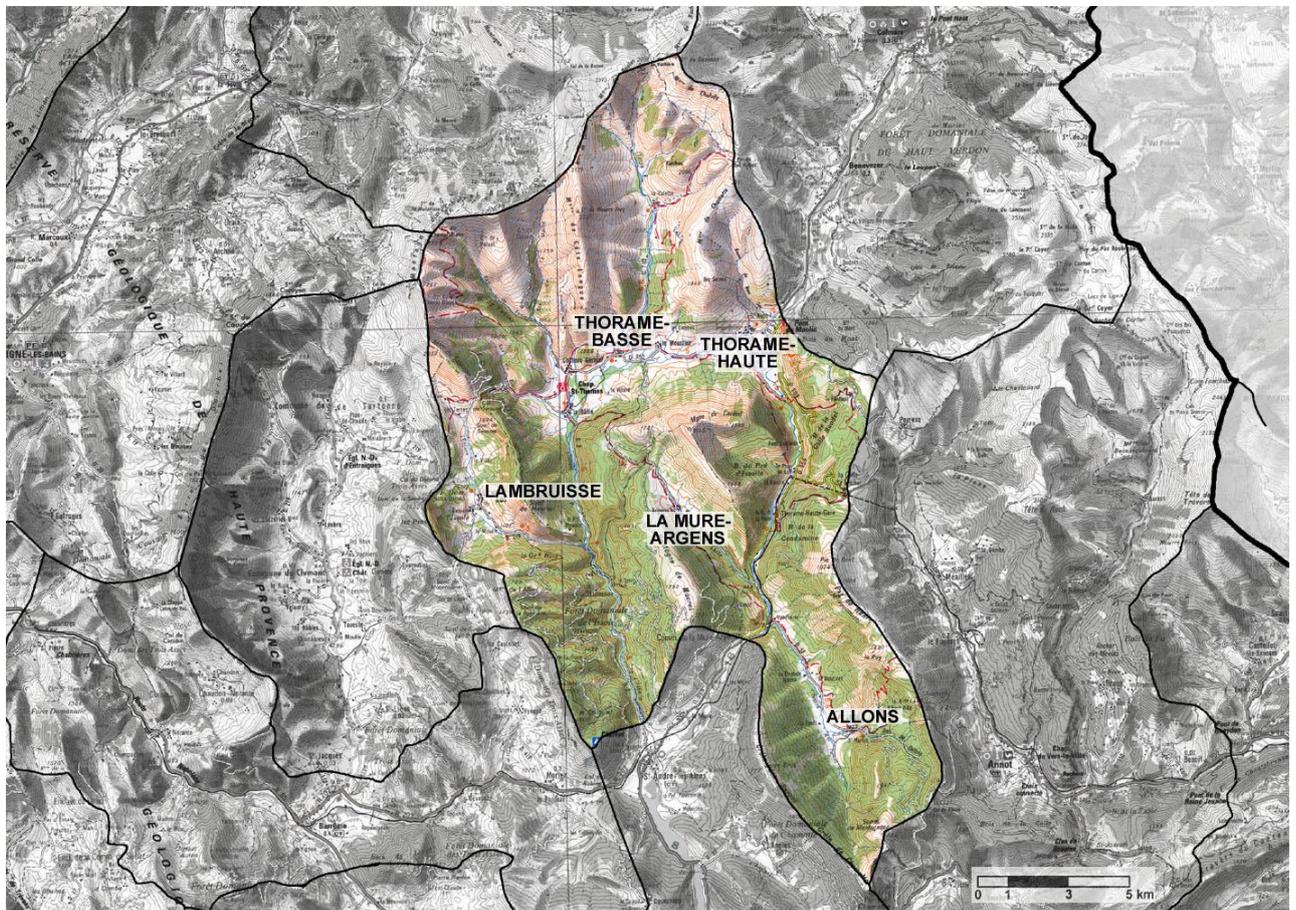
LES PREMIERES IMPRESSIONS

Les paysages du Haut Verdon de Thorame apparaissent comme un réseau de petites vallées confidentielles, rattachées aux vallées encaissées du Verdon et de l'Issole qui s'ouvrent sur l'ample bassin de Thorame. Dans ces vallées montagneuses, l'activité pastorale est omniprésente. Des prairies de fauche en fond de vallée aux pelouses sommitales et jusque dans l'architecture, l'élevage a façonné ces paysages. La vallée du Verdon est un axe de liaison important.



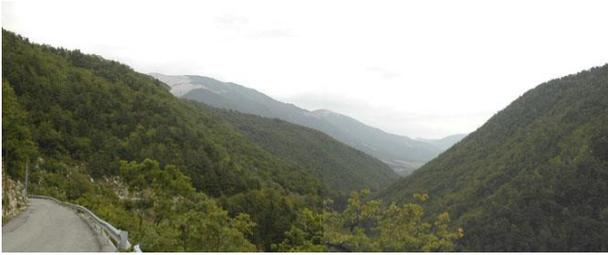
LES MATIERES ET LES COULEURS

Camaïeux de verts
Vert sombre des forêts
Vert tendre des prairies
Vert pastel des alpages sommitaux
Fil argenté des cours d'eau



CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

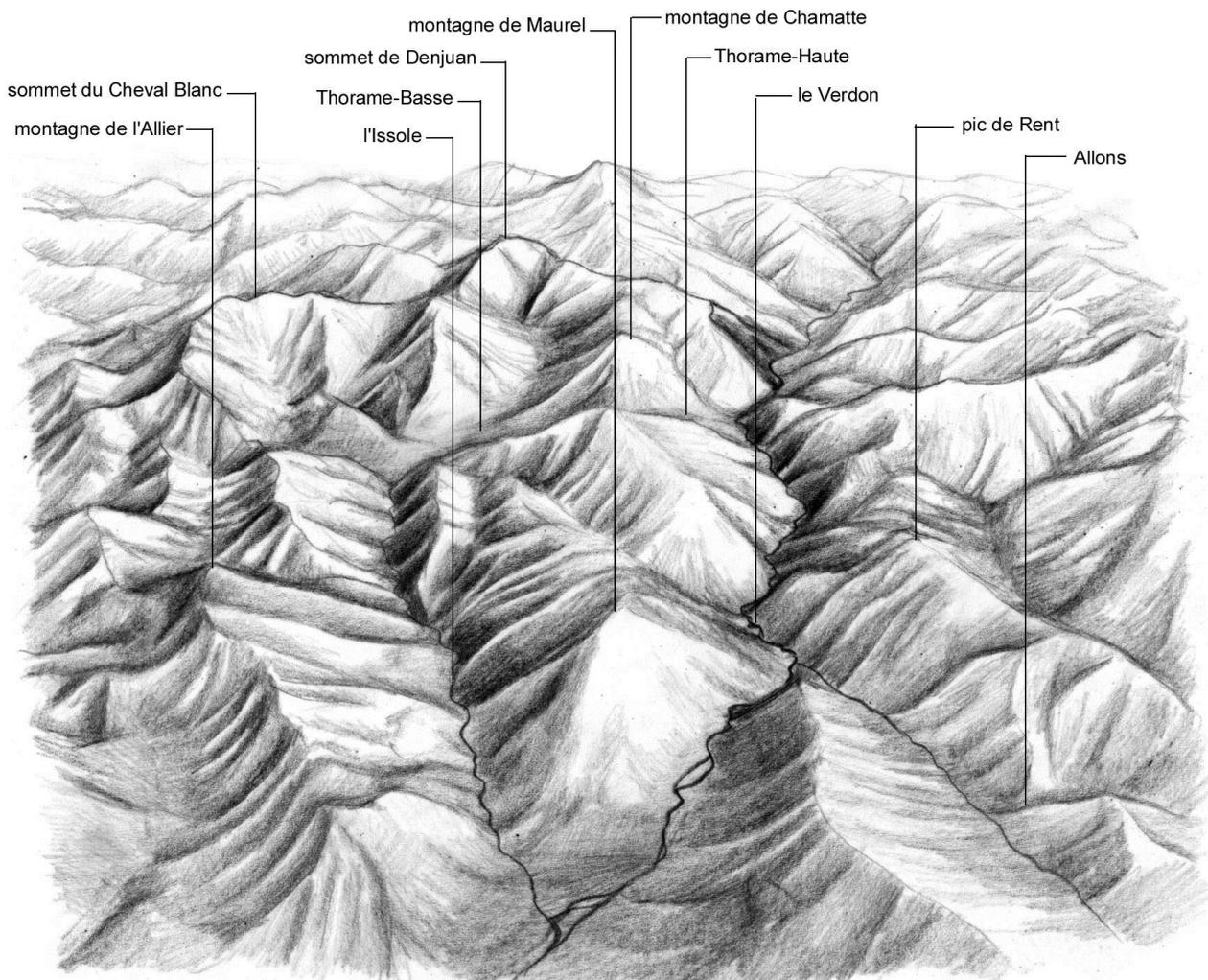
LE RELIEF ET LA GEOMORPHOLOGIE



Les vallées du Verdon (orientée nord-est / sud-ouest) et de l'Issole (orientée nord-ouest / sud-est) ont façonné le territoire. Ce sont des vallées encaissées, en forme de V, aux versants abrupts et ciselés. Le bassin de Thorame, très évasé, constitue un lien entre les deux vallées séparées par les massifs de Cordeil (2115 m.) et de Maurel (1771 m.). Elles se rejoignent à Saint-André-les-Alpes. Une série de vallons suspendus, isolés, au relief adouci, convergent vers les vallées du Verdon et de l'Issole (vallons de l'Ivoire, de la Sasse, de l'Encure).



La plupart des sommets sont orientés nord-ouest / sud-est. Les limites de l'entité sont constituées par une succession de sommets et de cols : au nord le sommet de Denjuan (2403 m.), à l'ouest le sommet du Cheval Blanc (2323 m.), au sud par le Cougulet (1602 m.), et à l'est par la Crête des Serres (1777 m.), le Puy de Rent (1996 m.) et Le Mont (1861 m.).





LA GEOLOGIE

Le pays du Haut Verdon de Thorame est constitué principalement d'un massif calcaire-marneux du Crétacé Supérieur. Ces calcaires qui forment les anticlinaux, soumis à une forte érosion ont formé des versants abrupts aux pieds encombrés de nombreux éboulis.

Les synclinaux sont nappés de matériaux de remplissage tels que des marnes noires du Crétacé surmontées de matériaux issus de l'érosion glaciaire (bassin de Thorame), ou des marnes bleues du Tertiaire (vallon de l'Ivoire).

Aux environs d'Argens, des falaises creusées dans un conglomérat grossier marque l'entrée du vallon (conglomérat d'Argens né d'un amas de galets).

L'HYDROGRAPHIE

Le Verdon et l'Issole sont les deux cours d'eau principaux. Dans le Haut Pays du Verdon, la rivière n'a pas entaillé de gorges profondes. Ce n'est encore qu'un torrent de montagne. Son lit de galets est exploité par endroit (sablères du Plan du Verdon, sablières de la Bonnette).

Le Verdon et l'Issole se gonflent des eaux de torrents alimentés par la fonte des neiges et par de nombreuses sources (l'Ivoire, La Sasse...). Ces torrents dégringolent les versants des vallons transversaux (Argens, Allons, La valette...).

Les cours d'eau restent généralement peu visibles, mais se laissent deviner par les épaisses ripisylves qui les accompagnent.



CONTEXTE HUMAIN

L'AGRICULTURE ET LA FORET



La forêt dense occupe les pentes les plus escarpées et les moins ensoleillées. Les vallées du Verdon et de l'Issole sont presque entièrement boisées.

La couverture forestière est dominée par les résineux (pins sylvestre, pins noirs, pins à crochets et mélèzes en altitude). Ceux-ci sont souvent issus de campagnes de reboisement. La présence de hêtraies sur les ubacs et de chênaies apporte une diversité végétale indispensable (pour des raisons biologiques et paysagères). Néanmoins ces formations sont menacées par l'essaimage naturel de certains conifères (pins noirs).

Des garrigues à buis, genêts et lavandes, dominées par les chênes pubescents apparaissent sur les versants les plus ensoleillés et les plus caillouteux, ainsi que les secteurs de déprise agricole.

Dans ce pays particulièrement refermé, de part son relief escarpé et son couvert forestier, la place disponible pour l'agriculture est assez limitée. Elle se localise principalement dans le large bassin de Thorame et au niveau de la naissance des vallons (Lambruisse, Allons).

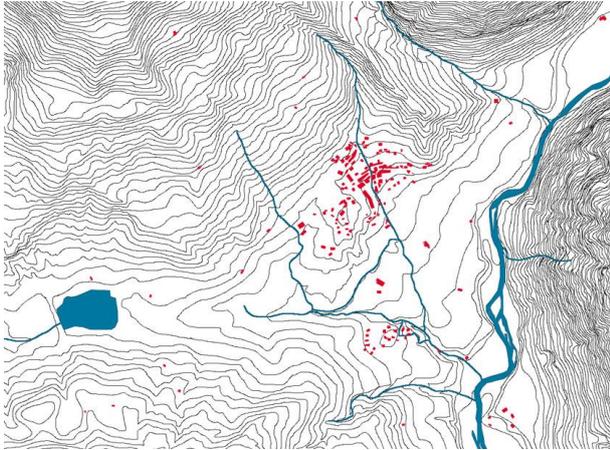
Les paysages sont caractéristiques du système agropastoral des vallées de montagne. En dehors des quelques champs de lavande qui ponctuent certains vallons (Argens), l'agriculture est essentiellement tournée vers l'élevage.

Au niveau du bassin de Thorame, qui constitue le terroir le plus important de l'entité, le sol plus épais et plus facile d'exploitation, permet la mise en place de cultures fourragères, de prairies de fauche. Les zones ouvertes sont souvent structurées par des haies champêtres, essentiellement constituées de frênes, qui confèrent un caractère bocager. Ces arbres étaient jadis émondés et le feuillage utilisé comme fourrage. En pied de versants, ces haies épousent et soulignent le relief, délimitant des terrasses autrefois cultivées et aujourd'hui pâturées. De nombreuses prairies sont ponctuées de clapiers qui témoignent des efforts de l'épierrage afin de mettre à profit ces terres.

Enfin sur les sommets, parmi les éboulis, s'étendent les landes et les prairies sèches où paissent les troupeaux de moutons à la belle saison.



LES FORMES URBAINES



Dans ce territoire, les villages sont traditionnellement implantés aux abords des terrains cultivables sans empiéter sur les rares terrains plats. Ainsi certains se lovent au pied d'un versant (Allons, Thorame, Lambruisse), d'autres s'agrippent à un piton rocheux (Argens). L'habitat est donc relativement groupé, ménageant d'étroites ruelles intimes, ou des passages sous les bâtisses (andrônes).

L'habitat vernaculaire est de type montagnard. Les maisons des villages, massives, hautes intègrent une bergerie au rez-de-chaussée et un grenier à foin. L'influence méditerranéenne est encore parfois visible (tuiles canal, génoises).



De manière générale, les villages du Haut Verdon de Thorame n'ont pas connu de grands bouleversements.

Néanmoins la plupart des anciens villages se vident peu à peu de leurs habitants. Les vieilles bâtisses, devenues inadaptées au mode de vie actuel, sont laissées à l'abandon ou reconverties en résidences secondaires occupées essentiellement l'été. Dans la plupart des cas, celles-ci sont délaissées à la faveur d'un habitat pavillonnaire qui commence à se développer dans leur périphérie (Thorame-Haute). Ces extensions pavillonnaires, diffuses, rarement accordées au style architectural local, rendent floues les limites des villages.

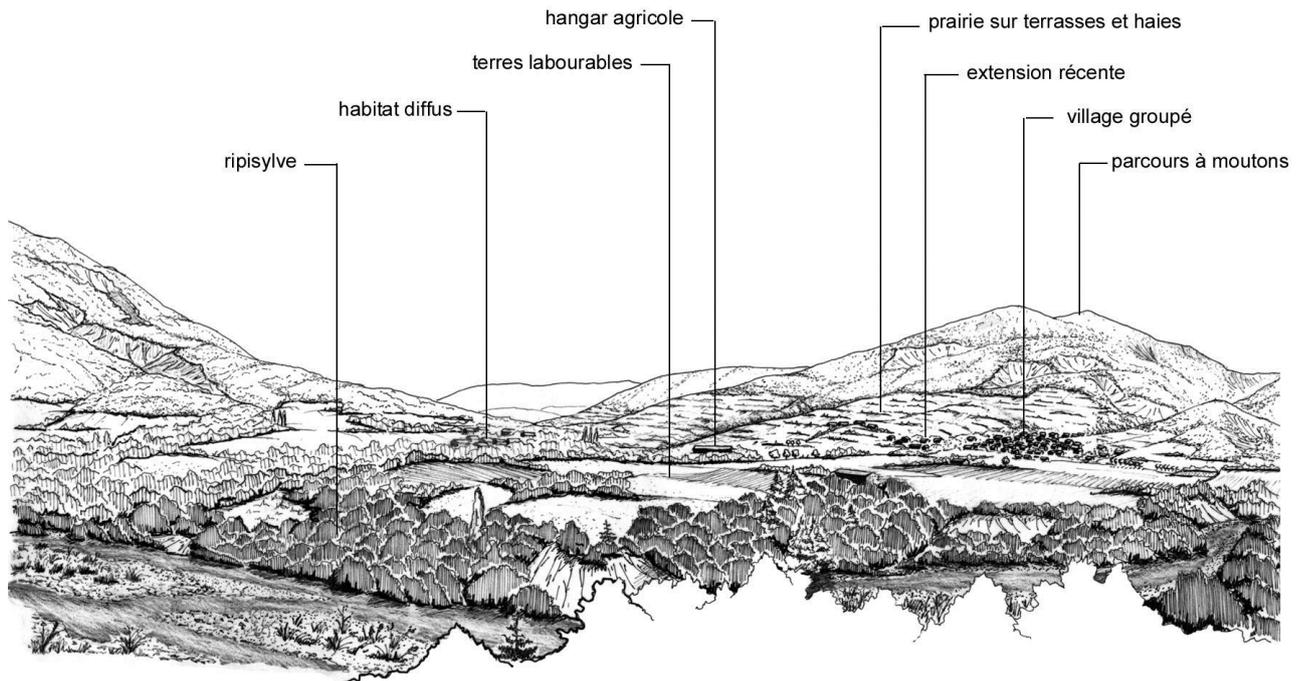


De plus, les toitures, autrefois en tuile ou en bardeau de bois, sont aujourd'hui réalisées essentiellement en tôle.

Les bâtiments d'exploitation récents se sont implantés à l'extérieur des villages, au cœur des terroirs. Les matériaux et les couleurs employés s'intègrent difficilement dans le paysage.

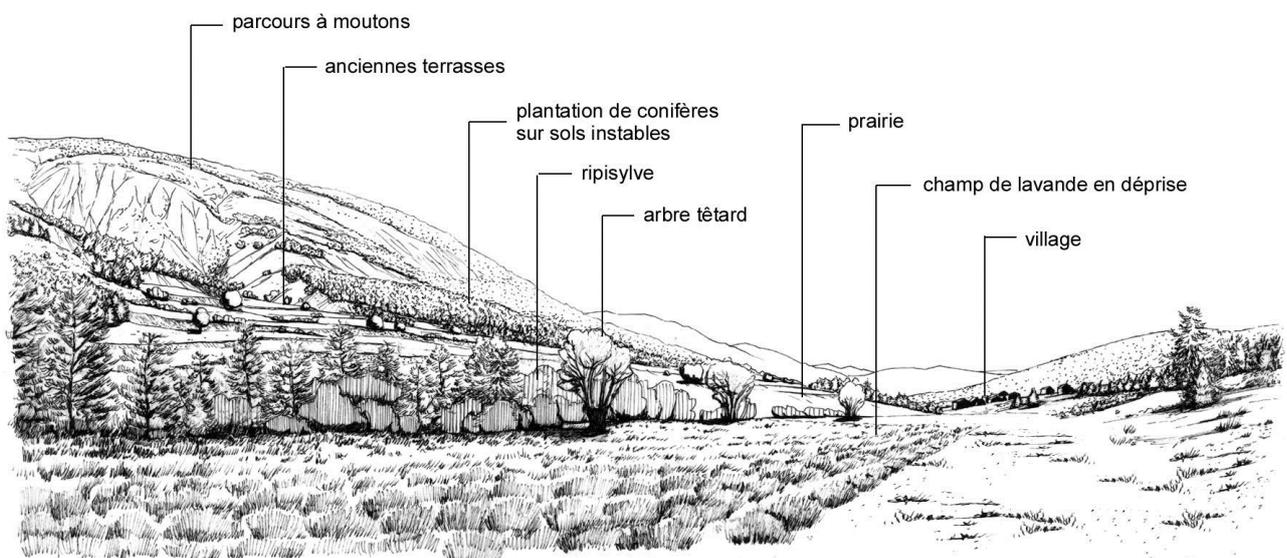


ORGANISATION DU TERRITOIRE



- Faible occupation bâtie
- Structures de villes dans le bassin de Thorame
- Petits hameaux aux creux des terroirs des vallons
- Quelques hangars dispersés au sein des parcelles agricoles
- Amorce d'habitat diffus aux alentours des villages

- Forte couverture boisée sur les versants
- Agriculture peu présente, essentiellement tournée vers l'élevage
- Agriculture principalement localisée dans le bassin de Thorame et dans le haut des vallons
- Anciennes terrasses et haies sur versants doux procurant des ambiances bocagères (bassin de Thorame)
- Pâturages en altitude

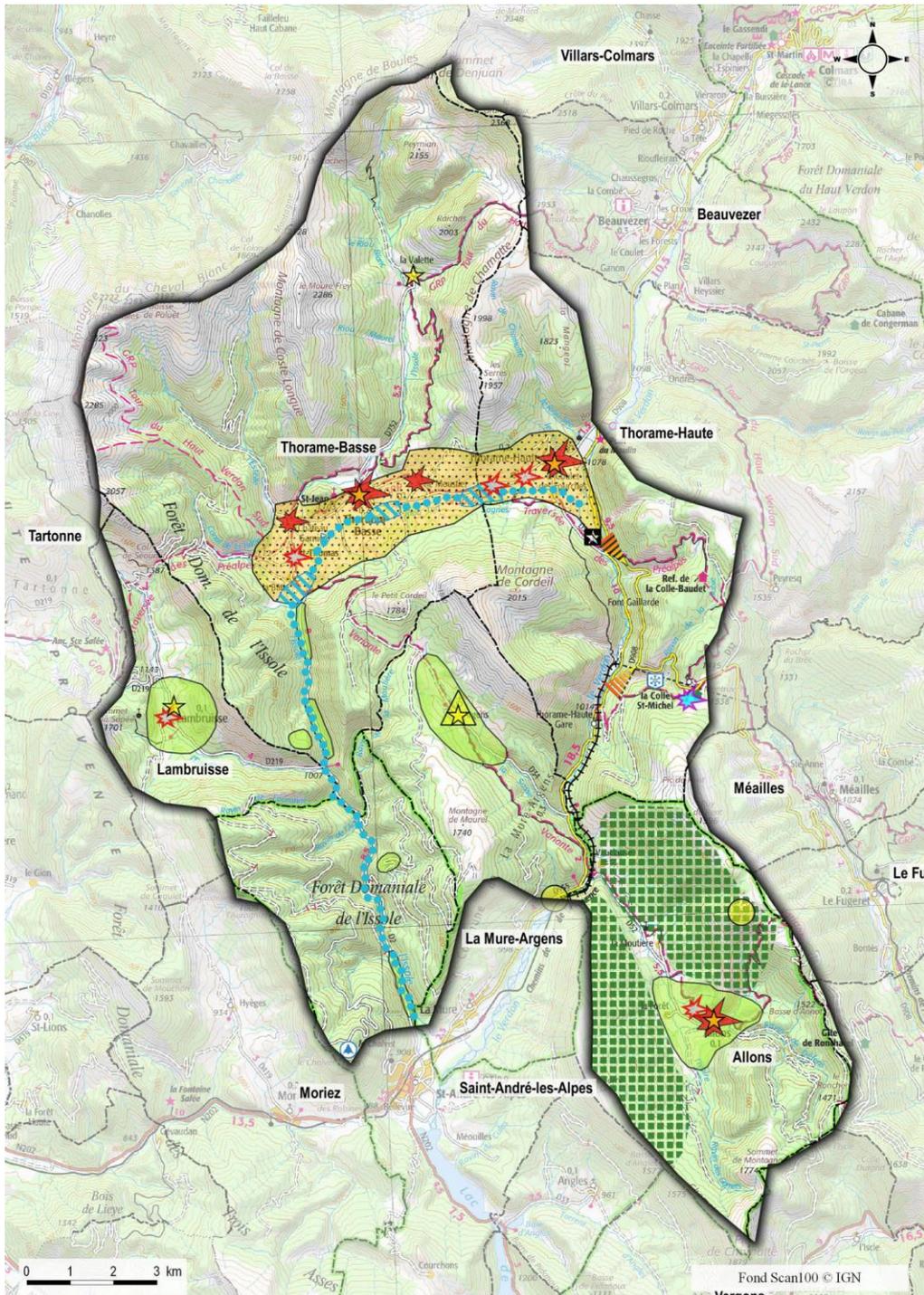


ENJEUX PRIORITAIRES

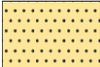
limiter la fermeture des paysages

Préserver les terroirs présentant une qualité paysagère notable

Revaloriser les centres anciens des villages



ENJEUX ET ACTIONS

ELEMENTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX	
	<p>PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PERSPECTIVES VISUELLES Entretien des abords des routes et des points de vue Aménagements de lieux d'arrêt sur le bord de route tout en portant attention à l'impact qu'ils peuvent générer</p>
	<p>PRÉSERVER ET SOULIGNER LA SILHOUETTE DES VILLAGES Affirmer une limite nette d'urbanisation. Conserver des espaces de respiration autour des villages Valoriser le patrimoine bâti</p>
	<p>VALORISER LES CENTRES-BOURGS : ENSEMBLE DES VILLAGES Promouvoir les savoir-faire architecturaux Requalifier le patrimoine bâti et les espaces publics Promouvoir des études d'urbanisme, architecture et paysage urbain</p>
	<p>PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PAYSAGES REMARQUABLES Mettre en valeur les sites remarquables et leur perception. Faciliter la protection et la gestion de ces sites</p>
PAYSAGES CONSTRUITS	
	<p>GÉRER ET ASSURER LA PERTINENCE PAYSAGÈRE DES EXTENSIONS URBAINES LIMITER ET STRUCTURER LES EXTENSIONS URBAINES, RECONQUÉRIR ET VALORISER LES CENTRES ANCIENS, REHABILITER ET AMÉLIORER QUALITATIVEMENT LES PAYSAGES BATIS ET LES ENTREES DE VILLES Préférer la revitalisation des centres anciens et une densification de l'enveloppe urbaine existante (en tenant compte de la topographie, des structures paysagères en place, des perceptions, des volumes et couleurs ...) à un développement diffus Stopper l'étalement urbain et affirmer une limite nette d'urbanisation Améliorer et requalifier les entrées et traversées de villes et villages. Lutter contre la pollution lumineuse Maintenir et mettre en valeur le patrimoine bâti. Promouvoir les savoir-faire architecturaux L'intérêt historique, architectural, urbain et paysager de Thorame Haute et Thorame Basse, mérite une étude patrimoniale et un outil de gestion adapté</p>
	<p>CONTRÔLER LA DISPERSION ET LA QUALITÉ DES BÂTIMENTS AGRICOLES Améliorer l'intégration paysagère et la qualité des bâtiments agricoles et artisanaux et de leurs abords Limiter l'implantation dans les espaces ouverts et promouvoir une étude paysagère et architecturale pour les nouveaux projets Maîtriser le développement de hangars photovoltaïques</p>
	<p>AMÉLIORER LE PAYSAGE DES STATIONS DE SKI, LE PARC IMMOBILIER, LES ESPACES PUBLICS, TOUT EN PRÉSERVANT LA RESSOURCE EN EAU</p>
	<p>MAÎTRISER L'ÉVOLUTION ET LA RÉHABILITATION DES CARRIÈRES ET GRAVIÈRES CONTRÔLER L'IMPLANTATION ET L'INSERTION DES DÉCHÈTERIES ET DES CENTRES D'ENFOUISSEMENT Intégrer les exploitations existantes. S'assurer d'une réhabilitation effective après exploitation</p>
PAYSAGES RURAUX ET NATURELS	
	<p>MAÎTRISER LA FERMETURE DES PAYSAGES, GERER L'AVANCEE DES FORÊTS ET LA QUALITE DES SECTEURS AGRICOLES OU NATURELS FRAGILES Maintenir et redévelopper l'activité agricole. Maîtriser le développement des friches. Promouvoir l'activité pastorale</p>
	<p>PRÉSERVER LES TERROIRS PRÉSENTANT UNE QUALITÉ PAYSAGÈRE NOTABLE ET RELATIVEMENT INDEMNÉ D'URBANISATION AINSI QUE LEURS STRUCTURES PAYSAGÈRES MORPHOLOGIQUES, VÉGÉTALES ET AGRAIRES (TERRASSES, HAIES, CHEMINS RURAUX, RUISSEAUX, FOSSES ET RIPISYLVES ...) Maintenir l'activité agricole. Équilibrer secteurs sous-pâturés et surpâturés. Sensibiliser les éleveurs Préserver et entretenir les structures de haies et ripisylves. Maintenir et entretenir les terrasses Éviter la plantation de conifères au sein des espaces agricoles</p>
	<p>PROMOUVOIR UNE GESTION FORESTIÈRE RESPECTUEUSE DES PAYSAGES Limiter la plantation de conifères. Contrôler et limiter l'essaimage naturel des pins noirs dans les boisements de feuillus Préserver et valoriser les arbres remarquables. Insertion paysagère des travaux connexes et des lisières de coupes Sensibilisation des propriétaires sur la diversité des espèces forestières</p>
	<p>PRÉSERVER ET VALORISER LES RIPISYLVES. PRIVILÉGIER LES PROTECTIONS DE BERGES PAR GENIE ECOLOGIQUE PRÉSERVER ET VALORISER LES PRAIRIES ET ZONES HUMIDES</p>